

de résidence et de trafic, non seulement à Tarse, à Sis et à Messis, dont nous venons de parler, mais également à Ayas. Dans la traduction latine de ce privilège,— car l'original est perdu,— Ayas est appelée *Iatia*; il se peut que le copiste ait oublié d'écrire les lettres initiales de ce mot: *A* ou *La*. Voici ce qu'on y lit: «Et apud *Iatiam* dabimus eis locum ad fatiendum domum»; la permission de bâtir une *maison* à Ayas était, donc accordée aux Vénitiens. Dans un décret antérieur, publié en 1245, Héthoum leur accordait une maison à Messis, ce qui fait voir qu'Ayas n'était pas encore complètement édifiée; il est donc probable que cette nouvelle reine de la Mer arménienne ne s'élevait que depuis peu devant les flots qui la baignaient.

Pendant le court espace de 80 ou 90 ans qu'Ayas resta sous la domination arménienne, elle accumula plus de richesses par son commerce avec tous les points du monde, que bien d'autres ports et villes commerciales d'autres pays n'avaient réussi en plusieurs siècles: car Ayas ne fut pas seulement une simple station de la route commerciale de l'orient, elle fut le chef-lieu de toutes ces stations.

Marco-Polo, le plus célèbre et le premier des voyageurs et des écrivains de voyages pendant le moyen âge, Marco-Polo, dont le père et l'oncle étaient venus avec lui, en 1269, de l'extrême Orient à Ayas, partit de là pour son célèbre voyage à travers la Tartarie, les Indes et la Chine: et c'est sur un vaisseau arménien qu'il a fait la traversée d'Ayas à Ptolémaïs. Au commencement de son livre, il prétend que tous ceux qui veulent accomplir un voyage vers le fond de l'Asie, doivent partir d'Ayas. Je trouve à propos de citer ce passage parce que c'est un document authentique: «Sopra il mare è una città detta *Giaza*, terra di

---

les Génois devaient s'y être installés depuis quelques années au moins. Voici ce que dit Jean, curé de Ptolémaïs, relativement à ce décret: «Ego Johannes presbiter et plebanus Sancti Marci de Accon, Notarius et Ducalis aule Veneciarum Cancellarius, auctenticum hujus exempli sigillo aureo sigillatum vidi, et coram me legi feci litteris Arminorum; et sicut in auctentico continebatur ita vidi in aliud exemplum sumptum litteris latinis, per manum Archiepiscopi Torso, sicut dicebatur; quod et meo signo proprio ipsum corroboravi de mandato domini Johannis Belligni Bajuli in Accon, Tyro et in omnibus partibus Cismarinis, et ejus consiliarium, pro Domino nostro Duce; Currente anno ab Incarnatione Domini Nostri Jhesu Christi millesimo duecentesimo sexagesimo primo, mense februaris, die sexto, exeunte Indictione quinta. Accon». — Cet archevêque *Torso*, est certainement *Thoros* le chancelier.